

# Les zones franches urbaines

## Déclaration du groupe de la CFDT

Faire un bilan du dispositif des zones franches urbaines et de ses résultats, se prononcer sur l'utilité du maintien de ce dispositif ou de son remplacement, dans le cadre de la préparation d'une nouvelle loi sur la politique de la ville, la tâche s'est révélée difficile. Le dispositif a été modifié deux fois depuis sa création en 1997, tant dans sa forme que dans son étendue et les indicateurs d'évaluation n'ont été mis en place que plusieurs années après son démarrage. Le travail de la section sur le rapport a permis de bien s'approprier la complexité d'un dispositif à la croisée des actions économiques, sociales et urbaines.

Il est très vite apparu qu'il y avait autant de bilans différents que de Zones franches urbaines (ZFU), et que ceux-ci, s'ils ne sont pas homogènes, sont plus nuancés que contrastés. Ces territoires, plus que d'autres, ont subi les effets de la crise économique.

Les bilans les plus positifs reposent d'une part, sur l'implication et la coordination de tous les acteurs (collectivités, administrations, entreprises et Chambres de commerce et d'industrie, associations...), sur l'inclusion des Zones franches urbaines dans des projets plus vastes comme la rénovation urbaine ou le contrat de ville, d'autre part.

La CFDT partage le choix de l'avis de maintenir un dispositif des Zones franches urbaines en le refondant.

Il est nécessaire de concentrer les moyens et les actions sur les territoires où les populations sont le plus en difficulté, notamment au regard de l'emploi.

Il faut inscrire pleinement le dispositif des Zones franches urbaines dans les futurs contrats de ville, faire de la formation une priorité (particulièrement en direction des demandeurs d'emplois), renforcer l'accompagnement des acteurs, réduire la durée du dispositif, simplifier et adapter les clauses d'embauche et les mesures d'exonérations.

Nous souhaitons insister sur l'amélioration de la gouvernance, déterminante pour l'implication des parties prenantes et pour la réussite du projet.

Il nous semble indispensable que dans chaque ZFU, un pilote soit clairement désigné au sein du triptyque associant le président de l'intercommunalité, le ou les maires concernés et le préfet, pour la meilleure efficacité du dispositif.

De même, la mutualisation des bonnes pratiques entre les acteurs et entre les ZFU doit être encouragée.

Ce dispositif des Zones franches urbaines refondé, en insistant sur la coopération entre les acteurs, doit permettre d'avancer sur les logiques de contractualisation plutôt que la logique de guichet et limiter ainsi les effets d'aubaine qui ont pu être observés.

La CFDT soutient l'ensemble des préconisations de l'avis.

La CFDT a voté l'avis.